

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**DÉLÉGATION DE FONCTION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Mme Sophie GEHIN, M. François DEYGAS, M. Dominique GAYET, Mme Patricia CHANDIA,  
M. Fabrice BALANCHE, Mme Sophie BLACHERE, Mme Fabienne GUGLIELMI,  
M. Philippe COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. Abdelaziz TAKI, M. Cédric GUERIN,  
M. Raphaël BUATHIER, M. Nicolas JUENET

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire ;

Considérant que l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales visé ci-dessus, dispose notamment que « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. »,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Madame Sophie GEHIN, conseillère municipale, est déléguée à la santé et à l'attractivité médicale.

**ARTICLE 2** : Monsieur François DEYGAS, conseiller municipal, est délégué aux entreprises et à l'attractivité économique.

**ARTICLE 3** : Monsieur Dominique GAYET, conseiller municipal, est délégué au Service civique communal et à la Réserve citoyenne.

**ARTICLE 4** : Madame Patricia CHANDIA, conseillère municipale, est déléguée au jumelage.

**ARTICLE 5** : Monsieur Fabrice BALANCHE, conseiller municipal, est délégué à la cohésion sociale, au renforcement du sentiment d'appartenance et la confiance envers les institutions pour éviter la fragmentation de la société.

**ARTICLE 6** : Madame Sophie BLACHERE, conseillère municipale, est déléguée à la Ville connectée.



**ARTICLE 15 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune de Caluire et Cuire et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 16 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié électroniquement sur le site internet de la commune de Caluire et Cuire
- Transmis au Représentant de l'Etat dans le Département, au Procureur de la République et au Comptable de la collectivité.
- Notifié aux intéressés

A Caluire et Cuire, le 30 avril 2026



**Bastien JOINT**

Maire de Caluire et Cuire  
Vice-Président de la Métropole de Lyon